

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 octobre 2008

Présents :

F.Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, A. Szlachta, J-P Nuyttens, S. Derriche, P. Lamoureux, D. Herbain, F. Meunier.

Excusés : L. Desmet, Laurence Cohen-Carraud.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2008

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h15.

Au préalable Mr le Maire déclare avoir le pouvoir de **Laurence Cohen-Carraud**

1. Délibération gestion du centre aquatique

Le maire fait un exposé sur le sujet qui occupera la réunion de la communauté de communes du 31 octobre prochain : le mode de gestion du centre aquatique. Fabrice Dalongeville distribue aux conseillers des documents qui présentent en synthèse les conclusions de la société d'études qui a été missionnée par la CCPV en vue de déterminer un mode de gestion en Délégation de service public. Le bureau de la communauté de communes s'est en effet prononcé pour ce mode de gestion privé, contrairement à la situation actuelle de la piscine de Crépy qui était en régie directe.

Après avoir exposé et débattu du sujet, le conseil se prononce à l'unanimité en faveur d'un mode de gestion en régie. Le maire indique qu'il votera pour cette solution lors de la réunion du 31 octobre.

2. Point Ecole

Le maire indique que le Sivos a débattu du Service d'Accueil Minimum. Les maires présents se sont prononcés contre la mise en place d'un tel service et sont favorables à la signature de la motion que le maire d'Auger leur a présentée.

Véronique JOLY indique au Conseil que suite à l'augmentation de la fréquentation de la cantine et du Périscolaire, et suite également aux problèmes de personnels, le SIVOS à décider d'embaucher une Directrice de Cantine (personne possédant le BAFD « obligation de ce diplôme pour prétendre aux subventions de la CAF »).

Le Maire informe le conseil que le Conseil d'école se réunira le 7 novembre à Trumilly.

3. Point Travaux

TRAVAUX VOIRIE : Les travaux de voirie devrait commencer très prochainement, au début de la semaine 43.

Une rencontre a été faite avec le notaire pour le rachat des pointes agricoles chemin du Noyer.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le nouveau poste électrique est en fonctionnement, les branchements des particuliers sont terminés, rajout d'un lampadaire en face de l'abribus de l'école. Les lampadaires actuels seront récupérés pour remplacer les défectueux.

Mr Meunier explique que le branchement électrique de Mr et Mme JACQUET n'a pas été fait, Mr le Maire se rapproche de l'entreprise.

4. Primes de Noël

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

Décide de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Mr Fromentin Bruno, Madame Sagie Christiane, Madame Pidemont Virginie, percevront une indemnité à titre exceptionnel correspondant à un treizième mois.

5. Délibération emprunt travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a besoin de compléter le premier emprunt contracté pour conduire les travaux de la cantine, d'enfouissement des réseaux et de voirie. En effet, la somme avait été fixée en fonction de l'estimation donnée par la DDE mais qui, une fois les différents appels d'offre achevés, n'était pas suffisante. Le maire ajoute que c'est en accord avec le percepteur que ce choix a été arrêté.

Après en avoir délibéré, la Commune d'Auger-St-Vincent décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

Montant	240 000.00€
Durée	20 Ans
Taux	fixe de 5.71%
Périodicité d'amortissement	trimestrielle
Frais de dossier	240 euros

-Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

-Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

-Confère toutes délégations utiles à Mr DALONGEVILLE, Maire de la Commune, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

6. Délibération pour vente de terrains

Le maire indique que les terrains municipaux situés sur l'ancienne voie SNCF sont constructibles. Le maire précise qu'à sa demande, le notaire a estimé leur prix dans une fourchette comprise entre 85 et 125 euros le mètre carré (prix de vente des terrains à Auger en 2007).

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement à la mise en vente de ses terrains.

7. Questions diverses

F.DALONGEVILLE indique au Conseil qu'une demande lui est parvenue du Comité des Fêtes pour utiliser la salle de la cantine pour une manifestation le 15 novembre, il précise que cette demande le gêne car l'inauguration de la salle cantine n'a pas encore été faite avec les habitants. Le conseil décide de faire l'inauguration le lundi 10 novembre au soir et donne son accord pour le prêt de la salle au comité des Fêtes le 15 novembre.

Fabrice Dalongeville indique au Conseil qu'un prêtre sera logé dans le presbytère à compter du 24/10/2008 jusqu'en février 2009.

P.LAMOUREUX indique que le journal de la Commune (n°2) sortira en décembre, une réunion d'organisation aura lieu mardi 28 octobre à 10 heures en Mairie.

Il demande si une décision a été prise au sujet des différents devis pour réfection des trottoirs. Mr le Maire reporte ces travaux sur le budget 2009.

Alexandre SZLACHTA demande (suite aux travaux rue des Cornouillers et au nouveau trajet du car scolaire) la possibilité de mettre un miroir rue des Cornouillers pour une meilleure visibilité du car scolaire. Mr Dalongeville indique qu'il évoquera cette demande à la réunion travaux avec la DDE et invite le Conseil à venir les mardis à partir du 28 oct. à 9h30 en Mairie pour les réunions concernant les travaux voirie.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 21h04.

Le Maire

le Secrétaire

le Membre du Conseil Municipal